



P. Verlé

A. Deneuve

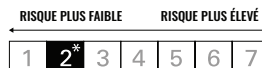
F. Viros

## VISIBILITÉ ET DIVERSIFICATION POUR INVESTIR SUR LES MARCHÉS DU CRÉDIT

Équipe de gestion au 31/05/2024

L'équipe de gestion est susceptible d'évoluer au cours de la vie du Fonds.

Durée minimum  
 de placement  
 recommandée :



Classification  
 SFDR\*\*



**Carmignac Credit 2027** est un Fonds à échéance fixe, mettant en œuvre une stratégie de portage d'émetteurs privés ou publics. Le Fonds bénéficie de l'expertise solide et éprouvée de son équipe de gestion et d'un processus d'investissement discipliné permettant ainsi une sélection rigoureuse des titres détenus en portefeuille. Carmignac Credit 2027 cherche à offrir une appréciation du capital investi en ligne avec sa stratégie de portage sur un horizon de 5 ans tout en permettant aux investisseurs de profiter d'une échéance anticipée si le taux de rendement interne du Fonds atteint l'un des seuils définis dans le prospectus avant le terme<sup>(1)</sup>.

### POINTS CLÉS



**Une stratégie de portage à échéance 2027** adaptée à un environnement de taux d'intérêt volatils et offrant de la visibilité sur les marchés du crédit à l'échelle mondiale<sup>(1)</sup>.



**Une option de rachat anticipé** lors de la troisième et de la quatrième année si les conditions prédéfinies sont remplies pour permettre aux investisseurs de disposer de leur capital avant l'échéance.



**Un processus d'investissement fondé sur des convictions** cherchant à identifier les primes attractives sur les différents segments de l'univers du crédit pour construire un portefeuille diversifié mais sélectif.



**Des risques décroissants au fil du temps et gérés rigoureusement**, grâce à la date d'échéance fixe et une couverture systématique du risque de change.

### UNE SÉLECTION RIGoureuse DES ÉMETTEURS AU SEIN D'UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT GLOBAL

La construction du portefeuille résulte des convictions de ses gérants sur l'ensemble de l'univers du crédit, et d'une analyse approfondie de chaque opportunité étudiée. Ce processus d'investissement permet au Fonds de chercher à capturer les primes de complexités offertes sur les marchés du crédit grâce à une estimation conservatrice du coût fondamental du risque<sup>(2)</sup>. Cette analyse est également utilisée pour déterminer les conditions de l'exercice de l'échéance anticipée, notamment pour calculer le taux de rendement interne minimum que le Fonds doit atteindre.

Allocation  
 « Investment Grade »

Maximum 100%

Allocation emprunts  
 privés émergents<sup>(3)</sup>

Maximum 40%

Allocation « High Yield<sup>(4)</sup> »

Maximum 100%

Crédit structuré

Maximum 40%

Exposition devises

Couverte - Euro

# CARMIGNAC CREDIT 2027 PARTS A EUR

- **Date de lancement** : mai 2022
- **Univers d'investissement** : marchés mondiaux du crédit. Le risque de change est systématiquement couvert.
- **Objectif** : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir la performance, nette de frais de gestion, d'un portefeuille constitué de titres de créance d'émetteurs privés ou publics, sans contrainte de notation moyenne, duration ou maturité, ayant vocation à être détenu jusqu'à une phase de liquidation de six mois précédant la date d'échéance du Fonds (stratégie de portage), arrêtée le 30 juin 2027, ou, le cas échéant, jusqu'à la date d'échéance anticipée du Fonds, soit, pour les parts A EUR Acc et Ydis :
  - Au plus tard le **4 août 2025** si le Fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à **un taux de rendement interne (« TRI ») constaté entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2025 de 2,44%**, soit une valeur liquidative de 107,50 euros pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
  - Au plus tard le **4 décembre 2025** si le Fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à **un taux de rendement interne (« TRI ») constaté entre le 30 juin 2022 et le 31 octobre 2025 de 2,24%**, soit une valeur liquidative de 107,67 euros pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
  - Au plus tard le **3 avril 2026** si le Fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à **un taux de rendement interne (« TRI ») constaté entre le 30 juin 2022 et le 27 février 2026 de 2,08%**, soit une valeur liquidative de 107,83 euros pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
  - Au plus tard le **4 août 2026** si le Fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à **un taux de rendement interne (« TRI ») constaté entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2026 de 1,94%**, soit une valeur liquidative de 108 euros pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis.

Les TRI mentionnés ci-dessus sous hypothèse de frais de gestion inchangés entre la date de lancement de la part et la date de constatation. Le portefeuille sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et dérivés de crédit (« credit default swaps » dans la limite de 20% de l'actif net). Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le Fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 40% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation décrite ci-dessus (ou, le cas échéant, à une date d'échéance anticipée). En l'absence de contrainte de notation moyenne, le Fonds cherche une exposition potentiellement importante aux titres de créances dits « spéculatifs » offrant des perspectives de rendement plus élevées que les titres de créance dits « investment grade » mais exposant en contrepartie le Fonds à des risques (notamment celui d'un défaut de l'émetteur) plus élevés. La société de gestion se réserve la possibilité de ne pas procéder à la liquidation du Fonds à l'une des dates d'échéance anticipée quand bien même le TRI aurait atteint l'un des seuils décrits ci-dessus, notamment si le TRI cible n'a pas été atteint pour l'ensemble des parts ou si la liquidité du portefeuille de portage ou une baisse des marchés postérieurement à la date de constatation concernée ne permet pas de liquider le fonds à l'une des dates d'échéance anticipée à une valeur liquidative correspondant, au minimum, au TRI cible pour l'ensemble des parts du Fonds.

Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie. Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

## PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

**CRÉDIT** : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. **TAUX D'INTÉRÊT** : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux d'intérêt. **LIQUIDITÉ** : Les dérèglements de marché ponctuels peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE** : L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

**Le Fonds présente un risque de perte en capital.**  
Pour consulter la liste exhaustive des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds.

## CARACTÉRISTIQUES

| Catégorie de parts | Code ISIN    | Affectation des sommes distribuables                     | Coûts d'entrée | Coûts de sortie | Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation <sup>(1)</sup> | Commissions liées aux résultats |
|--------------------|--------------|----------------------------------------------------------|----------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| A EUR Acc          | FR00140081Y1 | Capitalisation                                           | 1% maximum     | Néant           | 1,04%                                                                            | Néant                           |
| A EUR Ydis         | FR00140081Z8 | Capitalisation, distribution et/ou report <sup>(2)</sup> | 1% maximum     | Néant           | 1,04%                                                                            | Néant                           |

(1) Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. (2) Dépend des sommes distribuables (résultat net ou plus-values nettes réalisées). Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations.

**HIGH YIELD** : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation inférieure à la catégorie « Investment grade », du fait de son risque de défaut plus élevé. Le taux de rendement de ces titres est généralement plus élevé.  
**INVESTMENT GRADE** : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation de AAA à BBB- attribuée par les agences de notations, indiquant un risque de défaut généralement relativement faible.  
**VALEUR LIQUIDATIVE** : La valeur liquidative représente le prix d'une part d'un Fonds à un moment donné.  
**COMMUNICATION PUBLICITAIRE**. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Source : Carmignac, 31/05/2024. Ce document est une communication publicitaire. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Carmignac Credit 2027 est un fonds commun de placement de droit français conforme à la Directive OPCVM. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur les liens suivants (paragraphe 6 : « Résumé des droits des investisseurs ») • France : <https://www.carmignac.fr/fr/fr/article-page/informations-reglementaires-3862> ; • Luxembourg : [https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/article-page/informations-reglementaires-1758](https://www.carmignac.lu/fr_LU/article-page/informations-reglementaires-1758).